الجمهوريـــــة الجزائريـــــة الديمقراطيـــة الشعبيـــــــة
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة الســـكـــــن والعـــمـــران والمـــديـنـــة والتهيئة العمرانية
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
مديـريـة التـعـمـيـــر والهندسة المعمارية والـبـنـاء لولايـة سطـيف
DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION
DE LA WILAYA DE SETIF
AVENUE 17 OCTOBRE1961 SETIF/ Nif :000 219 015 007 451/ Tél : 036.53.34.82

# AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES 2 EME AVIS (après l'infructuosité) N° 06/2026

Conformément aux dispositions des articles **36, 37, 38, 39 de la loi N°23-12 du 05/08/2023**, fixant les règles générales relatives aux marchés publics et des articles 39, 40, 42 et 44 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, **L**a Direction de l'Urbanisme de l'Architecture et de la Construction de la Wilaya de SETIF lance un avis d'appel d'offres national Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales.

**Projet :**

❖ ***Lot N° 03 : Réalisation Des Travaux Des VRD P/S Des 1000/4000 Logts AADL3(Site4) Pôle chouf lekded Commune de Sétif***

***Voiries Et Trottoirs-Réseau Assainissement-Réseau AEP-Eclairage Public-Murs De Soutènement-Atalus.***

Les soumissionnaires doivent satisfaire aux conditions énumérées ci-après

**A)Capacité professionnelle** : Disposer du certificat de qualification et classification en cours de validité : **Catégorie CINQ (05)** ou plus **Activité principale en Travaux Publics, Hydraulique ou Bâtiment,**
**- En cas de groupement, Catégorie CINQ (05) ou plus Activité principale en Travaux Publics, Hydraulique ou Bâtiment pour le Président et aussi pour tous les membres du groupement.**

**B/**Moyens humains : disposer de :

-Un (01) Chef de projet : Ingénieur d'état ou Master II en Travaux Publics ou Génie Civil ou aménagement urbain ou Hydraulique, ayant deux (02) ans d'expériences au minimum.

-Un Conducteur des travaux : technicien ou TS ou DEUA ou Licence ou plus en Travaux Publics ou Génie Civil ou aménagement urbain ou Hydraulique, ayant deux (02) ans d'expériences au minimum.

-Un Topographe, ayant deux (02) ans d'expériences au minimum.

**REMARQUE :la liste de l'encadrement humain de l'entreprise doit être justifiée par diplôme + attestations CNAS ou CASNOS valable à la date d'ouverture des plis), l'expérience sera justifier par fiche carrière délivré par CNAS ou CASNOS.**

**C/-Moyens matériels** : disposer d'au moins :

Un (01) brise-roche, un (01) chargeur ou rétro-chargeur. Un (01) camion 15 tonnes et plus.
Ces moyens sont justifiés par les cartes grise et assurances au nom du soumissionnaire valable à la date D'ouverture des plis.

**D/-Références professionnelles :**

Avoir réaliser au minimum un projet dans les dix (10) dernières années (2015-2025) dont travaux comprenant au minimum deux 02 types de nature de travaux à savoir : (voirie et assainissement ou voirie et AEP ou voirie et éclairage) justifié par **une** attestation de bonne exécution délivrée par un maitre d'ouvrage public dont le montant est supérieur ou égal à: 200 logement, Portant intitulé, montant et délais du projet.

**E) Capacité financière :**ayant réalisé un moyen de chiffre d'affaire cumulé minimum durant les trois dernières années de **( 2022-2023-2024**) visé par les services des impôts, supérieur ou égale **120 000 000,00** DA, justifier par les bilans et (les références bancaire) visés par les services des impôts.

**NB**

**- pour le matériel non roulant doit être justifié par un PV de l'huissier de justice détaillé qui précise les références du matériel, dont la date d'établissement ne doit pas dépasser les six (06) mois à la date d'ouverture des plis, et justifier la propriété du matériel par un acte notarié le cas échéant.**

**- le matériel roulant doit être justifié par les cartes grises et assurances en vigueur, si le matériel est en location ce dernier doit être justifié par contrat de location couvrant le délai de réalisation du projet proposé par le**



ANEP 2625004805 DzWatch 10/05/2026

**soumissionnaire. En cas ou le soumissionnaire est retenu, il devra fournir un contrat notarié avant attribution du marché.**

**- Les moyens humains et matériels qui ont servi à l'éligibilité ne seront pas pris en considération lors de l'évaluation des offres techniques.**

**- le soumissionnaire peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, Le soumissionnaire peut être attributaire d'un lôt ou plusieurs lôts à condition de présenter et justifier des moyens humains et matériels distincts par lôt, l'évaluation se fera par lot et par ordre chronologique figurant sur le cahier des charges**.

## CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION

Conformément a **l`article 47 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics** et **de l'article 67** du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - appel d'offres n° ……..l'objet de l'appel d'offres ».

**1- Le dossier de candidature** contient :

- Une déclaration de candidature ;

Dans la déclaration de candidature, le candidat ou soumissionnaire atteste qu'il :

* n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics conformément aux dispositions des articles 75 et 89 du présent décret ;
* n'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Le casier judiciaire concerne le candidat ou le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société ;
* est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
* est inscrit au registre de commerce ou au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou détenant la carte professionnelle d'artisan, en relation avec l'objet du marché ;
* a effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;
* détient un numéro d'identification fiscale, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;

- une déclaration de probité ;
- les statuts pour les sociétés ;
- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants :

a/ Capacités professionnelles : certificat de qualification et de classification, agrément et certificat de qualité, le cas échéant.

b/ Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires.

c/ Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles.

**2-L'offre technique** contient :

- une déclaration à souscrire ;
- tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du présent décret ;
- une caution de soumission établie dans les conditions fixées par le cahier des charges.
- le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

Pour tenir compte de la spécificité de certains marchés publics, notamment ceux exécutés à l'étranger et ceux conclus avec des artistes ou avec des micro-entreprises, dans les conditions prévues à l'article 87 ci-dessous, les services contractants peuvent y adapter le contenu du dossier administratif exigé des candidats ou soumissionnaires.

**3-L'offre financière** contient:

- la lettre de soumission ;
- le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- le détail quantitatif et estimatif (DQE) ;



ANEP 2625004805 DzWatch 10/05/2026

- la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).
Le service contractant peut, en fonction de l'objet du marché et son montant, demander dans l'offre financière, les documents suivants :
- le sous-détail des prix unitaires (SDPU) ;
- le devis descriptif et estimatif détaillé (DDED)
Le service contractant ne doit pas exiger des soumissionnaires ou candidats des documents certifiés conformes à l'original, sauf exception justifiée par un texte législatif ou un décret présidentiel. Lorsque le service contractant est tenu d'exiger des documents originaux, il ne doit l'exiger que de l'attributaire du marché public.
Dans le cas des procédures alloties, le service contractant, ne doit pas exiger des candidats ou soumissionnaires de présenter autant de pièces identiques que de lot, sauf exception dûment justifiée.
Les modèles de la déclaration de probité, de la déclaration de candidature, de la déclaration à souscrire et de la lettre de soumission sont fixés par arrêté du ministre chargé des finances.

Les trois (03) enveloppes séparées doivent être introduites dans une enveloppe extérieure fermée et anonyme portant uniquement la mention suivante :

**A Monsieur le Directeur de l'Urbanisme de l'Architectue et de la Construction de la wilaya de SETIF**
**Soumission A NE PAS OUVRIR que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.**
**AVIS d'appel d'offres Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales 2eme avis (après l'infructuosité) N° 06 /2026**

❖ **Projets : Lot N° 03 : Réalisation Des Travaux Des VRD P/S Des 1000/4000 Logts AADL3(Site4) Pôle chouf lekded Commune de Sétif**
**Voiries Et Trottoirs-Réseau Assainissement-Réseau AEP-Eclairage Public-Murs De Soutènement-Atalus.**

Les soumissions doivent parvenir au service contractant à la date et l'heure limite de dépôt des offres.
-il n'est pas permis aux soumissionnaires de déposer leurs offres après expiration du délai de dépôt sous-indiqué.

La date de préparation de l'offre **a fixée de : Quinze (15) jours** à compter de la date de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP ou le presse électronique.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **90 JOURS** mois augmentée de la durée de préparation des offres qui est de **Quinze (15) jours** et ce à compter de la date limite de remise des offres.

La date d'ouverture des plis correspond au **Quinzième (15) jours de la date de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP ou le presse électronique** et L'heure limite de dépôt des offres est fixée à 12 h 00.

L'ouverture des plis se fera en séance publique le dernier jour ouvrable correspondant à la date d'ouverture des plis à **13h 30 mn**, au niveau du siège de la **Direction de l'Urbanisme de l'Architecture et de la Construction de la Wilaya de SETIF**, sise au « **Avenue 17 Octobre 1961 Sétif»**.



ANEP 2625004805 DzWatch 10/05/2026